

N/REF : 4/12/2025 10H18 C:000053 I:02432
V/REF : AC/C34630
V/Email reçu le Jeudi 04/12/2025 a 10H18

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CSV
IMMEUBLE : CARRE SEVI - CSV
8, RUE DE LA RIVIERE
.
35510 CESSON SEVIGNE

Rennes, le

12 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 8 RUE DE LA RIVIERE - MME RAMA 06 21 45 08 33
LOGEMENT N° 108563, PORTE N°16, 3° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : RADIATEURS NE CHAUFFENT PAS MALGRÉ LA PURGE

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 11/12

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS

CONSTAT : LES RADIATEURS NE FONCTIONNENT PAS CAR LA CHAUDIERE COLLECTIVE
NE FONCTIONNE PAS

PRÉCONISATION : PRÉVOIR UNE INTERVENTION AVEC L'ENTREPRISE EN CHARGE
DU RÉSEAU CHAUDIERE

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 11/12/25 a 15H54 Mme AS DARIY

04/12 : MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00	100,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00	20,00
TOTAL H.T.				120,00
T.V.A. a 10,00%				12,00
TOTAL T.T.C.En EURO				132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.